



Les plantes pour soigner les plantes

Cycle de cours sur les microfermes et la permaculture

La phytothérapie agricole comme alternative aux produits phytosanitaires de synthèse : apprendre à faire des soins aux plantes en appréhendant le mode de défense des végétaux, les préparations à base de plantes et les modes de traitement adaptés.

Date :	Du mardi 29 octobre au mercredi 30 octobre 2024
Lieu :	Ferme de Lilan, L'Island 1, Bavois VD
Intervenant :	Eric Petiot, ingénieur agronome de formation. Il est auteur et co-auteur de plusieurs ouvrages et a créé un centre de recherche et de formation de protection des plantes par les plantes dans le pays de Gex.
Responsables :	Claire Asfeld, AGRIDEA (claire.asfeld@agridea.ch) Florian Rudaz, AGRIDEA (florian.rudaz@agridea.ch)
N° du cours :	24.308
Objectifs :	Les participant-e-s : <ul style="list-style-type: none">• appréhendent les différentes stratégies de défense des végétaux et ravageurs ;• découvrent les préparations à base de plantes et le processus de fermentation ;• définissent la meilleure stratégie de protection ;• comprennent le mode d'action des éliciteurs naturels.
Public :	Conseiller-ère-s actifs en permaculture, agroécologie, maraîchage diversifié. Tout-e porteur-se de projet issu-e ou non du milieu agricole (microferme, agriculture urbaine), agriculteur-riche-s bio, toute personne intéressée.
Méthodologie :	Exposé, étude de cas.

Mardi 29 octobre 2024

Dès 8h00	Accueil, collation <i>C.Asfeld, F.Rudaz</i>
8h30	Stratégies de défense des végétaux et des ravageurs <ul style="list-style-type: none">• Cycle de l'eau• Exposé biologique• Stratégies de défense du végétal et des ravageurs• Reconnaissance par microscopie de certains systèmes de défense des plantes <i>E. Petiot</i>
12h00	Repas de midi
13h30	Préparations à base de plantes et processus de fermentation <ul style="list-style-type: none">• Historique des traitements chimiques et biologiques.• Les phénomènes de résistance des ravageurs.• Exposé sur les métabolites secondaires.• Les préparations répulsives, stimulantes, insecticides, fongicides.• Préparation (extrait fermenté, infusion, décoction, dilution) et rôle du brassage.• Etude sur la fermentation des extraits de plantes.• Recherches sur l'eau et les modes d'application des traitements.• Les facteurs climatiques favorisant ou inhibant les effets des traitements. <i>E. Petiot</i>
17h00	Fin de la journée

Mercredi 30 octobre 2024

Dès 8h00	Accueil, collation
8h30	Savoir choisir le mode de traitement <ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance des auxiliaires, des maladies, des ravageurs et mode de traitement.• Décider du mode de traitement.• Les couvertures de sol. <i>E. Petiot</i>
12h00	Repas de midi
13h30	Etude du mode d'action des éliciteurs <ul style="list-style-type: none">• Mode d'action des éliciteurs naturels par mode de traitement.• Les cultures associées en rapport avec les cultures. Evaluation orale collective <i>E. Petiot</i>
17h00	Fin du cours

Informations pratiques

Tarif du cours

Forfait conseillères et conseillers ou collaboratrices et collaborateurs de l'OFAG, de centres de recherche et de formation ainsi que d'organismes membres d'AGRIDEA :

- CHF 440.– pour les 2 jours

Forfait pour les agriculteurs, les micro-fermier-ère-s et porteur-euse-s de projets :

- CHF 350.– pour les 2 jours

Autres participant-e-s non membres :

- CHF 560.– pour les 2 jours

Les vacances (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée) qui se montent à CHF 80.– sont comprises dans le tarif du cours.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Inscription et délai d'inscription

[Lien du cours sur le shop](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous les trouvez sous https://www.agridea.ch/Terms_et_conditions/

Informations

+41 (0)21 619 44 06
cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux frais d'inscription.